

ELECTIONS LEGISLATIVES
DES 4 ET 11 MARS 1973

1re Circonscription Ajaccio-Calvi



Aux électeurs et aux électrices de la Circonscription d'Ajaccio-Calvi

La loi constitutionnelle appelle les Français et les Françaises à élire leurs représentants à l'Assemblée Nationale les 4 et 11 mars prochains.

Dans la première circonscription de la Corse, ce terme de représentant, de mandataire, de député, rendrait un sens singulièrement affaibli, s'il n'y avait de choix, possible qu'entre le député sortant et celui que le contrat de législature qu'il a signé enchaîne d'avance aux menées communistes.

C'est pourquoi nous avons estimé que la candidature d'hommes libres, n'ayant de comptes à rendre qu'aux citoyens et non pas aux états-majors des partis, répondrait à vos aspirations.

Nous sommes ces hommes libres.

SUR LE PLAN NATIONAL D'ABORD.

Pour une société de citoyens libres, dotée d'institutions stables et efficaces, avec un Président de la République élu par l'ensemble du peuple français et un parlement législatif.

Pour raccourcir la durée du mandat présidentiel en faisant coïncider l'élection du chef de l'Etat et l'élection législative.

Pour une majorité parlementaire et présidentielle, élargie, ouverte à toutes les formations politiques, ayant pratiquement les mêmes programmes, les mêmes tendances et partageant les mêmes grandes options nationales.

Pour une politique de décentralisation, de concertation, de participation et de progrès, qui permette à notre pays d'améliorer son climat social, de moderniser son économie et d'élever le niveau de vie de l'ensemble de la nation.

Pour une solidarité nationale qui permette de réduire les inégalités sociales, dûes à l'âge, au destin, aux événements tragiques, à l'évolution technique ou aux conditions de travail.

Pour une politique plus sociale, plus démocratique, plus européenne et plus humaniste, qui tende à améliorer la société actuelle dans la liberté, le calme, la paix, et sans aventure.

SUR LE PLAN CORSE

Avec vous, nous nous soucions beaucoup plus du bonheur de la Corse et de ses habitants que du triomphe d'une lourde formation politique.

— Nous nous battrons de toutes nos forces pour que **les liaisons maritimes et aériennes** de notre île avec la France continentale en premier lieu, puis avec les pays étrangers, satisfassent largement la demande qui est en constante progression. Les compagnies nationales, notamment, doivent substituer à la notion de rentabilité dont elles s'inspirent un peu trop la notion de service public, recevant de l'Etat les subventions nécessaires à l'abaissement considérable des tarifs.

— Comme la langue d'Esope le **tourisme** peut être la meilleure ou la pire des choses. Au tourisme anarchique — ce tourisme qui tue le tourisme — nous préférons le tourisme qui respecte l'art de vivre et qui soit organisé en conséquence. Nous voulons qu'il soit une source de richesse pour les habitants de la Corse, qu'il soit créateur d'emplois nouveaux, qu'il entraîne la construction d'hôtels dans l'intérieur de l'île comme sur le littoral, enfin qu'il favorise l'éclosion de toutes les autres activités propices à l'essor économique, en particulier par le développement de l'agriculture et de la petite industrie non polluante, les activités dites tertiaires et les prestations de service.

— Nous nous battrons pour assurer dans les meilleurs délais possibles la construction des établis-

sements scolaires du premier et du second degré et pour adapter l'Enseignement aux nécessités de la vie et plus particulièrement aux débouchés qui s'offrent à la jeunesse au sortir de ses études.

Le représentant de la première circonscription doit agir en tant que tel et non pas en soutien inconditionnel d'un parti.

D'autres efforts doivent être obtenus de l'Etat pour le ramassage scolaire et, à l'autre bout de la perspective de l'enseignement en Corse, **pour la création** devenue indispensable et très réalisable d'une université dans notre île.

Nous nous battrons pour que la Région dispose à l'avenir des ressources lui donnant pouvoir de décision. Le produit de certaines taxes indirectes, le produit de la vignette, etc..., alimentant le compte spécial du Trésor, doit être porté au crédit de la Région, ainsi que le Fonds d'Expansion de la Corse qui s'est élevé en 1972 à près d'un milliard et demi d'anciens francs. Nous sommes et nous nous battrons pour une vraie Région, disposant des moyens financiers de sa politique.

Le statut fiscal particulier attribué à la Corse en 1967, et contesté dès le début par tous ceux d'entre nous qui avaient tout de suite vu qu'il n'était qu'un leurre, un artifice législatif pour désarmer la juste colère des insulaires, ce statut doit être revu et considérablement élargi à d'autres exemptions fiscales que celles — à peu près insignifiantes — qu'il comporte aujourd'hui.

La Corse souffre depuis longtemps d'une inadaptation des capacités de travail de sa population aux possibilités d'emploi qu'offre son expansion dans tous les domaines.

Aussi paraît-il urgent de rechercher dans le monde du travail les éléments qui permettront à notre population de trouver sur place les moyens de vivre et de s'épanouir. Nous nous battrons pour la mise en œuvre, en Corse, d'une politique de l'emploi faisant appel en priorité à la main-d'œuvre locale, et pour la formation de celle-ci en fonction des besoins actuels et futurs du marché.

Dans le domaine, si important, des communications intérieures, il n'échappe à personne que la priorité doit être donnée aux grands axes routiers et au chemin de fer.

Nous nous battrons pour l'équipement hydraulique des régions naturelles que sont la Balagne, Evisa-Porto, la Cinarca, le Sud-Est de l'île, etc... Apporter de l'eau à ces régions signifie non seulement le développement de l'habitat, de l'agriculture ou de l'industrie, mais aussi l'irrigation possible des moyennes et basses vallées. Pour la réalisation de ces grands aménagements régionaux, il faut que les crédits de l'Etat, nettement insuffisants, soient accompagnés d'autres sources de financement, tels les fonds de Mission et le Fonds d'Expansion Economique. Nous nous y emploierons avec la dernière énergie.

Le thermalisme insulaire, d'une exceptionnelle qualité, est aux mains de trusts. Il appartient aux députés de notre pays de faire connaître à l'Etat quel pourrait être, et quel doit être son avenir.

N'est-il pas anormal, d'autre part, que la Balagne ne soit pas encore équipée d'un Centre hospitalier ? N'est-il pas anormal, que notre île ne dispose pas sur place de services hautement qualifiés pour dispenser les premiers soins aux grands blessés et d'un service d'évacuations sanitaires moderne, efficace et rapide ? La vie des grands blessés et des malades gravement atteints dépend jusqu'à maintenant, en Corse, de la rapidité avec laquelle ils pourront être transportés dans les services spécialisés des hôpitaux de France continentale. Le devoir impérieux des parlementaires corses est d'obtenir — fût-ce avec la participation financière du département — l'organisation rigoureuse du service d'évacuation sanitaire.

Les députés de l'île doivent lutter de toutes leurs forces pour que les justes revendications des rapatriés soient satisfaites sans plus tarder.

Bien sûr, l'Assemblée Nationale dont la législature expire — au plein sens du terme — n'a guère été qu'une chambre d'enregistrement des volontés gouvernementales. Cela va changer. Un député libre, dès demain, pourra se faire entendre et se faire respecter.

Encore faudra-t-il que le choix des électeurs se soit porté sur des hommes libres, qui, laissant à d'autres la paralysante discipline du parti — de droite ou de gauche — se donnera pour mission essentielle de servir d'abord sa circonscription, sa région et ses concitoyens.

C'est dans cet état d'esprit, et puissamment animés par ces convictions profondes, que nous vous demandons, électeurs et électrices de la circonscription d'Ajaccio-Calvi, de voter pour nous, **candidats du Rassemblement Démocratique Régional,** le 4 mars prochain.

VIVE LA CORSE,

VIVE LA DEMOCRATIE,

VIVE LA LIBERTE.

Pascal ROSSINI, ✲ ❦
Maire d'Ajaccio,
Vice-Président du Conseil Général de la Corse,
Membre de la C.O.D.E.C.

Xavier ORLANDINI,
Conseiller Municipal d'Ile-Rousse,
Président du Tribunal de Commerce d'Ile-Rousse

Imp. Siciliano & Journal de la Corse